

**COMMUNE DE HAUSSONVILLE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022**

Convocation faite le  
17/11/2022  
Délibération affichée le  
29/11/2022

N° Délib : 32/2022

**OBJET : FACTURATION DES REPAS AUX ENSEIGNANTES**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 novembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

**Étaient présents les conseillers municipaux :** CANILLAS Benjamin - CLERC Myriam - NICOT Kévin- SIMANSKI Yolande – SERGENT Nicolas

**Étaient absents excusés :** GOGUET Audrey (procuration donnée à CANILLAS Benjamin) – GREGOIRE Hubert – JUNGER Mathieu (procuration donnée à NICOT Kevin) – KREITER Pascal– ROUYER Gilbert

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, *Monsieur CANILLAS Benjamin* ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\* \*\*\*\*\* \*\*\*\*\*

Les nouvelles enseignantes utilisent certains jours le service de restauration de la garderie Arc-en-ciel. Monsieur le Maire donne le prix du repas facturé par le prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer aux enseignantes, Mme Marie NIQUE et Mme Armelle PERRY, le repas au prix de quatre euros (4€).

Le Maire :  
Christian BOUCAUD